



**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE GOVEN**

**SEANCE DU 12/02/2024**

**DATE DE CONVOCATION : 06/02/2024**

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 26**

**PRESENT(S)** : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Olivier TORTELIER, Nathalie BERTHO, Loïc HERVOIR, Marie-Hélène AUBREE, Laurent KERIVEL, Yannick GOUGEON, Nathalie BLOMMAERT, Nathalie DREAN, Mickaël TANGUY, Fabienne HEMERY, Sylvie AGAËSSE, Christophe LERAY, Aurélie SAULNIER, Géraldine TRONCA, Florence GOURMELEN, Martine BOUGAULT, Jean-François PLAIN, Fabrice GAUBERT, Magali POISSON-VANNIER

**PROCURATION(S)** : Bruno LEROY donne pouvoir à Yannick TRINQUART, Ronan GUIBERT à Olivier TORTELIER, Karine CHEVALIER à Sylvie AGAËSSE, Nicolas ELLEOUET à Norbert SAULNIER

**ABSENT(S)** : Patricia PERSAIS (excusée)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Nathalie BLOMMAERT

**Aménagement du territoire 2024.02.001 BOUYGUES - CONVENTION D'OCCUPATION : INSTALLATION D'UNE  
ANTENNE RELAIS AU COMPLEXE SPORTIF – AVIS DE PRINCIPE**

M. TRINQUART, Adjoint à l'Aménagement du territoire, informe l'assemblée que l'antenne relais, actuellement située au niveau du château d'eau doit être déplacée. Afin d'assurer le maintien de l'accès aux services numériques à la population, la commune a proposé un nouvel emplacement à la société Bouygues. Ainsi, il est proposé d'implanter l'antenne relais à proximité du complexe sportif (parcelle G 484). Une Convention d'occupation précisant les dispositions afférentes à cette installation devra être validée ultérieurement.

Le conseil municipal doit se prononcer afin de donner un accord de principe à cette proposition.

Vu le CGCT,

Vu le budget communal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 24 voix pour, et 1 abstention (Bruno LEROY),

- DONNE un avis favorable à la proposition d'implantation de l'antenne relais sur la parcelle G 484, située sur le site du complexe sportif,
- PRECISE qu'une convention d'occupation relative à cette installation sera établie entre la société Bouygues et la commune de Goven

Le Maire, Norbert SAULNIER

Le/La secrétaire de séance,



Certifié exécutoire  
Mis en ligne le 15/02/2024  
Le Maire Norbert Saulnier

